



Préfecture de la région Rhône-Alpes

Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales
Service : Mission Promotion de la Santé
Affaire suivie par :
Nathalie LEURIDAN : Directrice Adjointe Pôle Santé

Lyon, le 3 Septembre 2007

Groupement régional de Santé Publique Rhône Alpes

Problématique

Activité des instances

Références textes

Loi 2004-806 du 9 août 2004 relative à la santé publique et l'article L 1411 – 14 du Code de la santé publique.

Décrets 2005-1234 et 2005-1235 du 26 septembre 2005.

Arrêté préfectoral 2007-038 portant création du GRSP Rhône Alpes en date du 20/02/07

Activité des Instances

➤ **Le GRSP**

La loi 2004-806 du 9 août 2004, relative à la politique de santé publique, institue dans chaque région un groupement régional de santé publique (GRSP) ayant pour mission de mettre en œuvre les programmes de santé contenus dans le programme régional de santé publique (PRSP) arrêté par le Préfet de région. Le GRSP est constitué sous la forme d'un G.I.P. entre l'Etat (et ses établissements publics) l'Assurance Maladie, les collectivités territoriales si elles le souhaitent.

L'organisation et le fonctionnement du groupement doivent pouvoir reposer sur la souplesse et la confiance accordée aux différents partenaires régionaux engagés dans l'élaboration du Plan Régional de Santé Publique et plus largement dans la politique de santé publique.

L'organisation du GRSP repose sur l'association étroite

- du conseil d'administration en capacité d'exprimer une volonté politique
- du comité des programmes, instance technique, chargé de la déclinaison du P.R.S.P.

➤ **Le Conseil D'administration :**

Il a été installé le 14 décembre 2006, présidé par le préfet de région

Il est composé comme suit :

Etat : DRTEFP, rectorat de Lyon, DRPJJ

Agence : ARH

Etablissements Nationaux INPES INVes

Régimes d'Assurance Maladie : URCAM 2, CRAM 3

Personnalités Qualifiées ; URML, Cancéropole, Mutualité, CISS, Universitaire,

Collectivités territoriales : Conseil régional, CG 01, CG 07, CG 74, CG 38, CG 69, et 20 villes

➤ **Le comité des programmes :**

Il a été installé le 12 Janvier 2007, présidé par le directeur du GRSP le DRASS

Il est composé comme suit :

Etat : 3,

Assurance Maladie : 2,

ARH : 1,

Collectivité territoriales : 10 à termes

Les représentants locaux de l'état et de l'assurance Maladie ne siégeant pas au CA

Etat : 8 DDASS, Rectorat de Grenoble et MIR,

Assurance Maladie : 3 CPAM, MSA et RSI et service Médical

➤ **Rappels des travaux du premier Semestre 2007 :**

3 réunions du conseil d'administration : 14/12/06, 30/03/07, 18/06/07

3 réunions du comité des programmes : 12/01/07, 13/03/07, 01/06/07

4 groupes de travail (réseau, outils, évaluation, structures ressources : 22 réunions)

Animation du réseau Etat DDASS DRASS / Assurance Maladie : 3 réunions

➤ **La structuration du réseau du GRSP :**

Un principe : pas de mise à disposition, pas de recrutement

1 secrétariat régional

9 équipes locales : 8 départementales et 1 régionale

40 agents :

- 20 DDASS-DRASS,

- 10 CPAM,

- 6 MSA

- 2 URCAM

- 1 CRAM, 1 ERSM